

J'AI TROUVÉ DE L'ACIDE PICRIQUE!

QUOI FAIRE?



Pour votre sécurité, voici la marche à suivre :

- 1– NE PAS DÉPLACER LE CONTENANT;
- 2– Vérifier le nom du produit et sa date d'expiration;
- 3– SANS OUVRIR LE CONTENANT, vérifier :
 - la présence de cristaux
 - l'état d'hydratation
- 4– Faire un appel de service au 3141 pour que l'équipe de la gestion des matières dangereuses (GMD) aille récupérer le contenant d'acide picrique.

L'acide picrique est un solide inflammable hydraté à au moins 30%.
Avec le temps et selon les conditions d'entreposage, il se déshydrate.
Lorsqu'il est à moins de 10% il devient sensible aux chocs, à la chaleur, à la friction. Les cristaux ainsi formés peuvent être explosifs.
Soyez donc vigilent lors de la manipulation de ce produit.
Maintenez son hydratation et après 2 ans, veuillez vous en départir via le GMD.